



Remise de chèque inconnue effectuée sur mon compte bancaire.

Par **ferninho_old**, le **08/10/2007** à **01:39**

Bonjour,

J'ai constaté (non sans joie) il y a quelques jours, qu'une remise de chèque a été effectuée sur mon compte bancaire. Cette remise de chèque je ne sais absolument pas d'où provient-elle.

Donc ma question est la suivante :

L'argent crédité sur mon compte suite à cette remise de chèque m'appartient-il vraiment, où est-ce que je risque de me voir débité du même montant si par exemple la banque s'aperçoit d'une erreur ?

Merci beaucoup pour vos lumières.

ferninho

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **02:18**

Pff pourquoi ça arrive toujours qu'aux autres..

Techniquement parlant, la Banque ne peut pas se servir comme ça sur votre compte..

Maintenant, il est clair qu'il est très probable que la personne qui a fait l'erreur cherche à la récupérer et vous aurez l'obligation de le rendre sur le fondement de l'action en répétition de

l'indu..

Maintenant, si personne ne vous demande rien....C'est pour vous!

Prescription de 30 ans malheureusement..

Par **ferninho_old**, le **08/10/2007** à **13:06**

Merci pour la réponse. Je vais attendre quelques semaines avant de considérer cet argent comme étant à moi...

Merci

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **13:12**

mais si jamais la somme est importante, dites vous bien qu'on vous demandera peut être de la rendre dans 10 ans...

Par **ferninho_old**, le **08/10/2007** à **13:14**

Un prêt sur 10ans à 0%, c'est cool non ? ;)

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **13:19**

Hmm surtout si il est bien placé!

Eviter la bourse... lol

Par **gloubinours31**, le **16/06/2012** à **11:25**

le délai pour la régularisation est-il de 10 ans ou 30 ans?
ça ne peut pas être 1 an comme pour les objets trouvés? lol